

## DINER débat avec Marie-Jo ZIMMERMANN

**"Je ne suis pas féministe, je suis pour le respect des compétences et pour cela, il faut parfois légiférer. Ensuite, il faut s'assurer de l'application de la loi; rien n'est plus frustrant qu'une loi qui n'est pas appliquée".**

Pour ce qui est des Droits des Femmes, la 1ère loi date de 1972 et il y a eu de nombreuses avancées ; pour autant, il faut rester vigilant afin de ne pas faire marche arrière.



Marraine de la délégation Femme Avenir 54, c'est un plaisir de recevoir cette élue de terrain, engagée et à l'initiative d'une loi qui constitue aujourd'hui une référence mondiale en matière d'égalité des droits. Elle est allée présenter son texte dans plusieurs pays européens, mais également au Canada.

En 2002, elle est Présidente de la délégation aux droits des femmes et elle rédige un rapport sur l'application de la loi Génisson de 2001, relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Il s'agissait de voir l'évolution de la carrière des femmes ; au fur et à mesure des entretiens réalisés auprès des chefs d'entreprise et de femmes issues de grandes écoles, elle constate que la loi n'est pas appliquée.

La révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 vient élargir le champ d'application du principe de parité aux responsabilités professionnelles et sociales, en plus de celles politiques.

La loi Copé Zimmermann s'inspire de ce qui se fait en Norvège, à savoir : avoir une mixité dans les lieux de pouvoir. Elle est simple (6 articles), applicable rapidement et sans trop de décrets d'application.

En 2006, il y a 7 % de femmes dans les Conseils d'Administration ; la loi de 2011 laisse 3 ans aux entreprises pour monter à 20 % en 2014, et dans une 2<sup>e</sup> étape à 40 % en 2017.

En 2014, le pourcentage était de 28 % et est de 46 % aujourd'hui.

La loi a eu un effet sur toutes les entreprises, et pas uniquement sur celles concernées par le texte.

C'est une avancée importante à l'époque car les questions d'égalité femmes hommes n'étaient pas vraiment à l'ordre du jour. Au final, la droite a fait beaucoup en la matière.

Pour Mme Zimmermann, la loi Rixain, proposition de loi visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle constitue une marche arrière; car avec un pourcentage à 30 %, la bascule ne se fait pas.

Elle souligne le rôle important de Jean-François Copé à ses côtés, et notamment son intervention auprès de Gérard Longuet, alors Président du Sénat, pour faire passer leur proposition de loi.

L'article 6 de "son" texte prévoit que le Conseil d'Administration devra faire un rapport sur la politique d'égalité au sein de l'entreprise. L'objectif est de respecter les compétences des femmes; on doit leur proposer le même salaire qu'un homme qui a le même diplôme. On doit également leur offrir des formations après un congé maternité, qui est souvent une période de décrochage.

Jusqu'en 2018, il y a assez peu de contrôle de la Direction du Travail, sur la politique d'égalité au sein des entreprises.

Parallèlement à la loi Copé Zimmermann, est adoptée en mars 2012, la loi Sauvadet relative à l'égalité femmes hommes dans la Fonction Publique. Il n'y a pas du tout les mêmes résultats que dans le privé.

Les collectivités territoriales ont l'obligation de présenter un rapport sur l'égalité chaque année et d'avoir un référent égalité; pour autant, il n'y en a pas toujours (y compris dans les Ministères).

10 ans après, il reste beaucoup de travail à faire car le bilan est mitigé, alors que la Fonction Publique devrait être exemplaire.

Aujourd'hui, le bilan est positif concernant la place des femmes dans les Conseils d'Administration, et on constate que le secteur privé s'intéresse davantage à la question (même si cela est souvent lié à la personne qui dirige l'entreprise).

"Quand on passera de la prise de conscience à la mauvaise conscience, on aura gagné" : dit notre intervenante.

A un grand patron qui lui disait, il y a peu, " on a fait des progrès, on n'a pas besoin de loi, on a le code du MEDEF"; Marie Jo Zimmermann lui a répondu "non, vous n'avez fait qu'appliquer la loi".

Elle est en colère par le fait qu'on ne reconnaisse pas les compétences des femmes, et qu'à la sortie de grandes écoles, les femmes touchent 17 % de moins à niveau égal.

Elle fait le parallèle avec la parité en politique. Aux régionales 2004, il y avait 47 % de femmes élues et seulement 30 % de vice présidentes (alors que la gauche est au pouvoir).

Malgré les pénalités financières appliquées aux partis politiques, notamment aux législatives de 2007, toutes les excuses étaient bonnes pour ne pas mettre de femmes.

La loi a alors imposé la parité dans les Conseils Régionaux et les Communes de plus de 3 500 habitants; ce qui a permis à ces exécutifs de devenir paritaires.

Quand on est parlementaire, il est essentiel de connaître le terrain. C'est pour cela qu'il est primordial de mettre des femmes dans les lieux de pouvoir afin qu'elles participent aux décisions.

Et demain, quelles perspectives ?

Pour Marie Jo Zimmermann, toutes les lois sont là; il faut les appliquer et les faire contrôler.

Dans le privé, elle n'est pas très favorable à l'application d'une parité dans les Comités Exécutifs; ce

qui serait un aveu d'échec sur l'égalité professionnelle.

La loi Pénicaud a mis en place, en 2018, un index de l'égalité professionnelle pour les entreprises de plus de 50 salariés. Celui-ci nécessite d'être amélioré pour donner une vision plus juste de la situation réelle.

Il reste un effort significatif à faire dans la fonction publique.

Dans les intercommunalités, il faudra légiférer pour une parité dans les exécutifs. De même que dans les départements, où malgré la parité imposée par les binômes, on constate qu'il n'y a pas partout un exécutif paritaire, alors que ce devrait être la normalité.

Il faut aussi, et avant tout, une évolution des mentalités, principalement des jeunes générations.

D'autres chantiers devront être engagés : les congés paternité, la gestion des temps partiels et son impact sur la retraite, ...

Pour ce qui est des Droits des Femmes, la 1ere loi date de 1972 et il y a eu de nombreuses avancées ; pour autant, il faut rester vigilant afin de ne pas faire marche arrière.